

Conseil Municipal du Mardi 08 juillet 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/043

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Béatrice NUGEYRE

OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE 01/2025 : CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

VU - la délibération N°2025/015 du 16 janvier 2025 autorisant Madame la Maire à lancer le marché à procédure adaptée pour la création d'une salle modulaire pour les mariages et le conseil municipal accessible aux personnes à mobilité réduite et comprenant également les travaux de VRD.

VU - le lancement du Marché Public à Procédure Adaptée le 04 juin 2025,

VU - l'ouverture des offres le 27 juin 2025 et l'analyse des offres du 04 juillet 2025 par les commissions commande publique et finances,

VU - les 2 offres réceptionnées considérées comme recevables,

VU - l'avis de la commission d'analyse des offres du 04 juillet 2025 proposant de retenir l'offre de l'entreprise COUGNAUD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1 - D'attribuer le marché à :

L'ENTREPRISE COUGNAUD SAS
MOUILLERON LE CAPTIF
CS 40028
85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX

pour un montant de l'offre de base de : 245 000 HT
294 000 € TTC

+ option plaxage des menuiseries extérieures

pour un montant de : 2 143.45 € HT
2 572.14 € TTC

pour un montant total offre de base + option de : 247 143.45 € HT
49 428.69 € TVA 20%
296 572.14 € TTC

2 - D'autoriser Madame la Maire à engager les dépenses sur le budget primitif 2025 – section investissement opération 28 MAIRIE, article 21351.

3 - D'autoriser Madame la Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier avec l'entreprise retenue.

La secrétaire de séance,
Adjointe à la Maire,

Béatrice NUGEYRE

Transmis en Préfecture : 18 juillet 2025
Affichage : 18 juillet 2025



Pour copie conforme,
La Maire,

Sylvie LAROCHE